

Ce que dit "Le Devoir"

"Le Devoir", l'organe nationaliste ne partage pas l'opinion que la minorité du Manitoba puisse être et soit satisfaite.

Voici ce qu'il publiait le 8 avril 1912:

La concession de détail que vient de leur faire la législature pourra demain être rappelée, sans qu'ils aient d'autre recours que l'appel au Gouvernement fédéral, dont l'expérience a clairement démontré qu'il est sans valeur, quand il s'agit, à tout le moins, de minorités catholiques.

Et nous avons le regret, au moment de clore ce trop long article, de constater que nous ne sommes pas seuls à partager d'aussi peu optimistes opinions. Notre correspondant de Winnipeg nous transmet l'analyse d'une consultation de l'un des avocats catholiques les plus distingués de la ville, qui déclare que, tel que voté, le bill se résume à une interprétation favorable de la loi et à une tentative d'amélioration. Cet avocat confirme qu'en cas d'essai du régime, les commissions scolaires "exclusivement protestantes" de Winnipeg et de Brandon contrôleront absolument les écoles fréquentées par les enfants catholiques et que celles-ci devront accepter les mêmes livres et le même programme que les autres écoles publiques.

Nous sommes incapables de voir la matière à des chants d'un extrême enthousiasme.

"Le Devoir" du 10 avril 1912, parlant des amendements Coldwell, publiait ce qui suit :

Ce sera un régime très précaire qui ne pourra subsister que par la bonne volonté de tous et qui sera à la merci d'un changement de personnel dans les commissions scolaires.

L'opinion de M. Armand Lavergne

Il y a eu, il y a quelque temps, un banquet à Winnipeg donné à l'honorable M. Roblin, Premier Ministre.

Il était entendu que le parti conservateur de la Province de Québec serait représenté à cette manifestation politique soit par l'honorable M. Monk, soit par l'hon. M. Pelletier. On n'a pas mentionné M. Nantel et tout le monde comprendra pourquoi.

Les ministres fédéraux se sont abstenus ; mais on a délégué à Winnipeg les députés Louis Coderre, J. Rainville, E. Paquette, P. E. Lamarche et messieurs C. E. Beaubien et Allyn Taschereau.

Au retour de ces délégués, la presse conservatrice a chanté victoire et annoncé que la minorité de Manitoba était satisfaite et que la fameuse question des écoles était définitivement réglée. L'un des délégués, M. Lavergne, a été obligé de démentir "L'Événement" de Québec et autres journaux de même nuance. Dans "Le Devoir" du 15 avril 1912, il publiait ce qui suit :

J'ai été mal compris ou mal rapporté, nous dit Lavergne. J'ai simplement dit, au cours d'une conversation, que nous étions en face d'une amélioration, mais loin encore du règlement final que la question reste ouverte, et qu'il faut continuer la bataille. J'ai même ajouté que les amendements sont fort peu de chose en eux-mêmes, et que tout dépendra de l'application. J'ai ajouté que cela pourrait aboutir à l'abolition de la double taxe, mais qu'il faudrait alors accepter les mêmes livres et les mêmes programmes que les écoles publiques.